**République Française**

**Département des Yvelines**

**Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »**

# Assemblée Générale

## Séance du mardi 05 mars 2024

# Procès-Verbal

**L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars à 18h15.**
L'Assemblée Générale, légalement convoquée en date du 23 février 2024, s'est réunie à l'Orangerie du Château de Thoiry – rue Pavillon de Montreuil 78770 THOIRY sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

**Étaient présents (85) :**
**Le Président,** Monsieur Patrick STEFANINI.
Monsieur Alain GOURNAC, Madame Sophie PRIMAS, Monsieur Adriano BALLARIN, Monsieur Jean-Paul BARON, Monsieur Jean-Claude BATTEUX, Monsieur Alain BERTRAND, Monsieur Rémy BOUTON, Monsieur Jean-Claude BRÉARD, Madame Stéphanie BRIOLANT, Madame Nathalie CAHUZAC, Monsieur Champagne Stéphan, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Monsieur Grégoire CORBY, Madame Bernadette COURTY, Monsieur Benoît de LAURENS, Monsieur Sylvain DANIEL, Monsieur Christophe DEBAST, Madame Cécile DEBON, Madame Clarisse DEMONT, Madame Fabienne DEVEZE, Madame Maryse DI BERNARDO, Monsieur Jean-Louis DUCHAMP, Monsieur Georges DUVAL, Monsieur Jean-Louis FLORES, Monsieur Jacques FORMENTY, Monsieur Alain GAGNE, Monsieur Didier GAULARD, Monsieur Lionel GIRAUD, Madame Ghislaine HAUETER, Monsieur Marc HERZ, Madame Véronique HOULLIER, Monsieur Alec JALTIER, Madame Josette JEAN, Monsieur Thierry JOREL, Monsieur Dominique JOSSEAUME, Monsieur Jacky JOUBERT, Monsieur Philippe JUMEAUCOURT, Monsieur Jean-Luc KOKELKA, Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Monsieur Patrice LE BAIL, Madame Séverine LE GOFF, Monsieur Guy LECOURT, Madame Annie LOBSTEIN, Monsieur Patrick LOISEL, Monsieur Michel LOMMIS, Monsieur Laurent LOUESDON, Monsieur Thierry MAILLIER, Monsieur Jean-Luc MAILLOC, Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Madame Evelyne MARCHAL, Monsieur Joël MARIAGE, Monsieur Daniel MAUREY, Madame Magali MEJEAN, Monsieur Bernard MOISAN, Monsieur François MOUTOT, Monsieur Jean MYOTTE, Monsieur Thierry NAVELLO, Monsieur Jacques NEDELLEC, Monsieur Christophe NICOLAS, Monsieur Raphaël NIVOIT, Monsieur Michel OBRY, Madame Sabine OLIVIER, Monsieur Philippe PASDELOUP, Monsieur Alain PEZZALI, Madame Evelyne PLACET, Madame Denise PLANCHON, Monsieur Patrice PRÉAUX, Monsieur Serge QUÉRARD, Monsieur Gilles QUINTON, Madame Jocelyne REYNAUD LÉGER, Monsieur Jean-Marie RIPART, Monsieur Jean-Claude ROBIN, Madame Joëlle ROLLIN, Madame Corinne ROSTAN, Monsieur Élie SÉTIAUX, Monsieur Jean-François SIRET, Madame Ghislaine SIWICK, Monsieur Gérard SOLARO, Madame Martine TELLIER, Monsieur Sylvain THURET, Monsieur Dominique TURPIN, Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Monsieur Jean-Pierre ZANNIER.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (17) :**
Monsieur Dominique BAVOIL a donné pouvoir à Monsieur Adriano BALLARIN.
Monsieur Xavier CARIS a donné pouvoir à Monsieur Guy LECOURT.
Madame Claire CHERET a donné pouvoir à Monsieur Jean-François SIRET.
Monsieur Patrick DAUGE a donné pouvoir à Madame Maryse DI BERNARDO.
Madame Paulette FAVROU a donné pouvoir à Monsieur Marc HERZ.
Madame Anne HERY-LE-PALLEC a donné pouvoir à Madame Véronique HOULLIER.
Madame Karine KAUFFMANN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DE LAURENS.
Monsieur Sylvain LAMBERT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BATTEUX.
Monsieur Lionel LEMARIÉ a donné pouvoir à Monsieur Joël MARIAGE.
Madame Ysabelle MAY-OTT a donné pouvoir à Madame Corinne ROSTAN.
Monsieur Dominique NICCO a donné pouvoir à Monsieur Michel LOMMIS.
Madame Christine NOËL a donné pouvoir à Madame Cécile DEBON.
Monsieur Gérard OURS a donné pouvoir à Madame Joëlle ROLLIN.
Monsieur Pascal POYER a donné pouvoir à Madame Sabine OLIVIER.
Monsieur Jean-Marc RAIMONDO a donné pouvoir à Madame Stéphanie BRIOLANT.
Madame Élisabeth SANDJIVY a donné pouvoir à Madame Denise PLANCHON.
Madame Antoinette SAULE a donné pouvoir à Monsieur Alain PEZZALI.

**Conformément à ses statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

## Accueil du Président

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale du mardi 05 mars 2024 et procède à l'appel des présents et représentés.
Le Président remercie les membres présents et notamment le Comte de la PANOUSE de nous accueillir à l'orangerie du château de Thoiry et Monsieur François MOUTOT Maire de Thoiry pour la mise à disposition gracieuse du matériel (tables, chaises, isoloir et urne).

**Madame Josette JEAN** est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## 1- Information n°1 : Ouverture du Bureau de vote pour l'élection d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration

**VU** la démission de Monsieur Stéphane JEANNE à compter du 1er mars 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre du 2nd collège des représentants des Communes et des Établissements publics intercommunaux au sein du Conseil d'Administration,

**VU** l'appel à candidature en date du 05 février 2024,

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues pour ce 2nd collège et que seuls les membres du 2nd collège peuvent voter,

Il est donc proposé **aux membres de l'Assemblé Générale** de procéder à l'élection d'un nouveau membre du 2nd collège des représentants des Communes et des Établissements publics intercommunaux au sein du Conseil d'Administration.

**Avant le vote, il faut constituer un bureau de vote**, je vous propose de désigner **deux assesseurs** à l'urne et aux émargements **Mesdames Stéphanie BRIOLANT et Sabine OLIVIER** ainsi que **Josette JEAN en secrétaire** du bureau de vote.

Concernant la procédure de dépouillement des bulletins de vote, je propose de désigner **4 scrutateurs Mesdames Denise PLANCHON et Annie LOBSTEIN et Messieurs Patrice LEBAIL et Jean-Luc MAILLOC**.

**Le bureau de vote sera ouvert pendant toute la durée de cette Assemblée Générale**, pour rappel seul les Maires et les Présidents d'Intercommunalité et de Syndicats peuvent voter.

**Le bureau est officiellement ouvert j'invite donc les électeurs à se diriger vers la table de décharge** où se situe les bulletins de vote des candidats puis à passer dans l'isoloir avant de se rendre à la table de vote et d'émarger.

## 2- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2023

Le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) a été envoyé, ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres de l'Assemblée Générale.
**Le Compte rendu de l'Assemblées Générale Ordinaire du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## 3- Point d'activités IngénierY'

- **Nombre d'adhérent : 192 communes, 5 EPCI et 8 syndicats soit 205 adhérents.**

- **Mouvement du personnel de l'Agence depuis le dernier CA du 17 octobre 2023 :**
  - Départs :
    - **1er janvier 2024 Manuela BOURJAC**, Chargée de mission auprès du Président
    - **1er janvier 2024 El Arbi DAFRANE,** Chef de projet bâtiment rénovation et transition énergétique
    - **1er janvier 2024 Audrey-Aurore NGUANZA**, Assistante Marchés Publics

  - Nouveaux arrivés :
    - **15 janvier 2024 Prescilla GOSSELIN KÜN-DARBOIS**, Assistante Marchés Publics
    - **1er mars 2024 Blandine MANCEAU**, Juriste droit public et commande publique

  Et **sur le Pôle Affaires Juridiques et Commandes Publiques** nous sommes **toujours en cours de recrutement sur 2 profils**, un juriste confirmé et un juriste référent adjoint à la Directrice du Pôle Blandine CYNOBER.

  **À ce jour l'effectif de 31 agents est constant.**

- **Tournées / visites Président :**
  - Le mardi 5 décembre 2023 : Adainville – La Hauteville – Hermeray - Dampierre en Yvelines – Cernay la Ville – Bullion
  - Le jeudi 14 décembre 2023 : Herbeville – Les Alluets-le-Roi – Villennes-sur-Seine – Vaux-sur-Seine – Oinville-sur-Montcient

- **Séminaires sobriétés énergétiques :**
  - Le 14 novembre 2023 a eu lieu ce séminaire pour les communes de la CC Haute Vallée de Chevreuse et les communes rattachées à la CC Cœur d'Yvelines et CA Versailles Grand Parc

- **Matinée d'informations sur « Les infrastructures de la voirie dans les communes rurales » :**
  - Le 12 décembre 2023, à destination de tous nos adhérents, les 3 grands sujets abordés ont été :
    - Les espaces de stationnement perméable
    - Les cours d'école
    - La pérennité des structures des routes et des chemins communaux

- **Politique contractuelle du CD78 :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - Contrats ruraux, quinquennal de voirie

- **Partenariats :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - Dispositif Villages d'Avenir
  - Partenariat SYE, ENS communaux, études environnementales, zones humides hors GEMAPI
  - Etude de caractérisation pour le CCR (ADEME)
  - Financement et mise en œuvre de projets de géothermie

- **Projet Brigades (Vertes) de l'Environnement :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - IngénierY' travaille en collaboration avec Seine Yvelines Environnement sur les brigades de l'Environnement, les brigades ont démarrées

- **Séminaire :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - information pour les adhérents : sujet "réseau de chaleur et énergie renouvelable"
  - ENR + AMO caractérisation

- **Futures adhésions :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - Adhésion du SEASY pour des études photovoltaïques + CC Gally Mauldre

- **Communication via Digitale Box :** Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO
  - Depuis maintenant plus d'un an dans le cadre du développement de la communication d'IngénierY', nous communiquons via Digitalebox dans le cadre de nos communications institutionnelles et notamment pour les informations officielles comme l'envoi des documents pour les instances. Il s'avère que des communes se désinscrivent ce qui a pour conséquences qu'elles ne reçoivent plus nos mails de communications. Aussi, je demande une vigilance particulière à transmettre auprès de vos services administratifs pour qu'il ne se désabonnent pas de nos communications au risque de ne pas les recevoir.

- **Dossiers votés au Département**

**Séance du vendredi 1 er mars 2024**

- Nouveaux dispositifs : restauration des patrimoines historiques 2024-2025 (I : 2 550 000 €) et entretien du patrimoine rural 2024-2028 (I : 3 375 000 €)

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

- Adoption de 3 contrats ruraux et de 2 contrats ruraux Yvelines + pour les communes de Choisel, Condé-sur-Vesgre et Evecquemont (611 011 €)

**Séance du vendredi 17 novembre 2023**

- Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Clairefontaine-en-Yvelines, Houdan, Goupillières, Jumeauville, Oinville-sur-Montcient

## 4- Informations n°2 - Actualisation du montant des cotisations d'adhésion à l'Agence IngénierY'

Le Président informe **les membres de l'Assemblé Générale** qu'il a été voté au sein du Conseil d'Administration qui a précédé l'actualisation du montant des cotisations d'adhésion des adhérents qui n'avait pas évolué depuis 2016.

**ET A DÉCIDÉ DE FIXER** à compter de l'année 2024, le montant des cotisations d'adhésion à l'Agence IngénierY' comme suit :

Pour les communes :

- Si l'EPCI de la commune adhère :
  - 0,70 € par habitant pour les communes de moins de 1.000 habitants
  - 1 € par habitant pour les communes égal à ou plus de 1.000 habitants
- Si l'EPCI de la commune n'est pas adhérent :
  - 1 € par habitant pour les communes de moins de 1.000 habitants
  - 1,30 € par habitant pour les communes égal à ou plus de 1.000 habitants

Pour les EPCI* :

- Moins de 30.000 habitants : 15.000 € + 0,30 € par habitant des communes adhérentes
- De 30.000 à 90.000 habitants : 30.000 € + 0,30 € par habitant des communes adhérentes
- Supérieur à 90.000 habitants : 60.000 € + 0,30 € par habitant des communes adhérentes

*Est pris en compte la population des communes situées dans les Yvelines

Pour les syndicats :

- Syndicats intercommunaux à vocation unique : 2.500 €
- Syndicats intercommunaux à vocation multiple : 5.000 €
- Syndicats mixtes fermés : 5.000 €

**PRÉCISE** que les dossiers pris en charge par l'Agence IngénierY' dans le cadre des cotisations doivent être conformes aux statuts d'IngénierY' et que tous dossiers complexes pourront faire l'objet d'une tarification supplémentaire conformément à la grille tarifaire.

## 5- Informations n°3- Intervention du Président du Conseil Départemental des Yvelines, Monsieur Pierre BÉDIER

Intervention de Monsieur Pierre BÉDIER sur la politique contractuelle du CD78 d'aide au bloc communal.

## 6- Délibération

**Délibération n°2024-AG-1-1**
**Élection d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration**
**par le 2nd collège des représentants des Communes**
**et des Établissements publics intercommunaux de l'Assemblée Générale**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,
**VU** la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
**VU** les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
**VU** la démission de Monsieur Stéphane JEANNE à compter du 1er mars 2024,
**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre du 2nd collège des représentants des Communes et des Établissements publics intercommunaux au sein du Conseil d'Administration,
**CONSIDÉRANT** l'article 10 de statuts d'IngénierY' : « Le Conseil d'administration comprend au total quinze sièges dont celui du Président. Il se compose de deux collèges déterminés selon les modalités définies ci-après : Un premier collège comprend sept (7) membres désignés par le Président du Conseil départemental parmi les représentants du Département à l'Assemblée générale ; Un second collège comprend sept (7) membres élus parmi le collège des représentants des Communes et des Établissements publics intercommunaux de l'Assemblée Générale.
Le membre du Conseil d'administration qui perd la qualité en vertu de laquelle il a été désigné ou élu, cesse immédiatement de faire partie du Conseil d'administration. Il est pourvu à son remplacement soit par désignation du Président du Conseil départemental (1er collège), soit par élection à la plus proche réunion de l'Assemblée générale (2nd collège).
En cas de décès ou de démission d'un membre du Conseil d'administration, il est pourvu à son remplacement soit par désignation du Président du Conseil départemental (1er collège), soit par élection à la plus proche réunion de l'Assemblée générale (2nd collège).
**VU** l'appel à candidature en date du 05 février 2024,
**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues pour ce 2nd collège en annexe de la présente délibération et que seuls les membres du 2nd collège peuvent voter,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',
**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**L'Assemblée Générale,**
**DÉCIDE** de procéder à l'élection d'un nouveau membre du 2nd collège des représentants des Communes et des Établissements publics intercommunaux au sein du Conseil d'Administration,

**Après avoir voté,** à bulletin secret en passant par l'isoloir et dépôt du bulletin dans l'urne,

**Après dépouillement et opérations de décompte des voix du 1er tour** :

- nombre de votants : **94**
- nombre de vote blancs : **0**
- nombre de vote annulés : **0**
- nombre de suffrages exprimés : **95**
- nombre de suffrages obtenus par candidat :
  - FLORÈS Jean-Louis, Maire de Boinville-le-Gaillard : **20**
  - GAULARD Didier, Maire de Oinville-sur-Montcient : **14**
  - JALTIER Alec, Maire de Porcheville : **3**
  - KOKELKA Jean-Luc, Maire de Neauphlette : **23**
  - LANGLOIS Jean-Claude, Maire de Jumeauville : **3**
  - MARIAGE Joël, Maire de Le Tertre-Saint-Denis : **23**
  - SÉTIAUX Elie, Maire de Civry-La-Forêt : **9**

**Après dépouillement et opérations de décompte des voix du 2nd tour :**

- nombre de votants : **84**
- nombre de vote blancs : **0**
- nombre de vote annulés : **0**
- nombre de suffrages exprimés : **84**
- nombre de suffrages obtenus par candidat :
    - KOKELKA Jean-Luc, Maire de Neauphlette : **40**
    - MARIAGE Joël, Maire de Le Tertre-Saint-Denis : **44**

**EST ÉLU MARIAGE Joël** par **44 voix** pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

---

## 7- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale, clos la séance et invite les adhérents au verre de l'amitié.

**La Secrétaire de Séance** — **Le Président de l'agence IngénierY'**

Josette JEAN

Josette JEAN (Apr 10, 2024 10:45 GMT+2)

**Josette JEAN** — **Patrick STEFANINI**

***Ce procès-verbal a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 04 avril 2024.***

# Procès Verbal AG 05 03 24

Final Audit Report 2024-04-10

| | |
|---|---|
| Created: | 2024-04-08 |
| By: | Ana DANTONNET (adantonnet@yvelines.fr) |
| Status: | Signed |
| Transaction ID: | CBJCHBCAABAAteL1dENfdQ-pYbxKqfp9qwXovuM9nTfz |

## "Procès Verbal AG 05 03 24" History

Document created by Ana DANTONNET (adantonnet@yvelines.fr)
2024-04-08 - 2:22:49 PM GMT

Document emailed to josette.jean73@orange.fr for signature
2024-04-08 - 2:23:26 PM GMT

Email viewed by josette.jean73@orange.fr
2024-04-08 - 3:24:20 PM GMT

Signer josette.jean73@orange.fr entered name at signing as Josette JEAN
2024-04-10 - 8:45:23 AM GMT

Document e-signed by Josette JEAN (josette.jean73@orange.fr)
Signature Date: 2024-04-10 - 8:45:25 AM GMT - Time Source: server

Agreement completed.
2024-04-10 - 8:45:25 AM GMT